



HONORAIRES DE VENTE (A la charge acquéreur)

Maisons et appartements :

Montant inférieur à 190 000 Euros

Forfait 8 900 Euros TTC

Au-delà de 190 000 Euros

4,5 % TTC du prix net vendeur

Terrains : 9 % TTC du prix de vente net vendeur plafonne à 10 000 Euros TTC
(avec un minimum de 6 900 Euros)

HONORAIRES DE LOCATION

(Avec, par parti, un plafond par mètre carré de surface habitable fixé par décret de 10 Euros / m² pour la visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et 3 Euros / m² pour la réalisation de l'Etat des lieux)

Bailleur	7,25 % T.T.C du Loyer Annuel Soit:	- 5 % T.T.C du loyer annuel : Visite, constitution dossier, rédaction bail - 2,25 % T.T.C du loyer annuel : Etat des Lieux
	0 € T.T.C :	Honoraires d'entremise et de négociation
Locataire	7,25 % T.T.C du Loyer Annuel Soit:	- 5 % T.T.C du loyer annuel : Visite, constitution dossier, rédaction bail - 2,25 % T.T.C du loyer annuel : Etat des Lieux